

Technique d'atténuation

**Gestion par
fauche répétée**

La fauche répétée consiste à couper régulièrement les tiges aériennes de renouées pour épuiser progressivement les réserves stockées dans les rhizomes, réduire la taille des tiges et favoriser la reprise de la végétation indigène. Elle provoque une densification des tiges assortie à une réduction de leur diamètre.

+ Convient pour améliorer la visibilité en bord de voirie



- A proscrire en bord de cours d'eau
- Peut favoriser l'expansion des massifs de renouées
- Recolonisation rapide du site par la renouée suite à l'arrêt de la fauche

**COMBINER LES TECHNIQUES**

La fauche répétée peut servir à affaiblir la renouée avant l'utilisation d'une autre technique de gestion comme le bâchage (fiche A1) ou le semis d'un couvert herbacé ou arbustif (fiche A5)

Où ?

Possible sur tout site contaminé par la renouée, mais à proscrire le long des cours d'eau à cause du risque de projection de fragments de tiges dans l'eau. Peut être mis en œuvre pour limiter la hauteur des massifs de renouées présents le long des routes.

QUAND ?

Une à deux fois par mois, d'avril à septembre, pendant au moins 5 ans.

PRÉCAUTIONS

Mal pratiquée, la fauche engendre un risque

important de dissémination de la renouée, à cause de la projection latérale de fragments de tiges et de leur déplacement par les outils et machines de fauche. Pour limiter ce risque, il est impératif d'éviter la fauche par des engins tractés et de respecter les consignes sur les modalités de coupe détaillées ci-après.

CONTRAINTES LÉGALES

La circulaire du Gouvernement Wallon du 30 mai 2013 sur les plantes exotiques envahissantes réglemente la fauche de renouées afin d'améliorer la visibilité en bordure de voirie. Elle autorise la fauche sur une largeur maximale de 2,5 mètres.





Il est déconseillé de girobroyer les massifs de renouées situés le long des voiries car cette pratique contribue fortement à la dissémination et à l'étalement de la plante.

MISE EN ŒUVRE

1. Choix d'un outil de fauche

Utiliser des outils qui réalisent des coupes franches et nettes des tiges aériennes comme une débroussailleuse à lame, un taille-haie sur perche ou un sécateur (petits massifs)¹. Toujours privilégier la fauche manuelle à l'utilisation de tracteurs pour éviter de déplacer des morceaux de plantes en dehors des zones infestées. Proscrire l'usage de gyrobroyeur (épareuse) car son utilisation favorise l'arrachage des collets racinaires et leur dissémination dans l'environnement.

2. Délimitation des massifs de renouée

Bien signaler les massifs de renouées afin de faciliter la localisation des zones où la fauche répétée doit être mise en œuvre et afin d'éviter que ces massifs ne fassent l'objet d'un girobroyage conventionnel lors de l'entretien des bords de route.

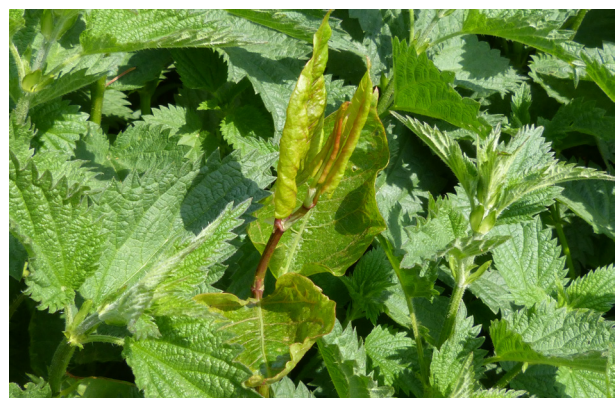
3. Mise en œuvre de la fauche

Dès le mois d'avril, sectionner soigneusement toutes les tiges de renouées à 10 cm au-dessus de la surface du sol (si possible sous le premier nœud), en veillant à ne jamais arracher le collet racinaire ou des morceaux de rhizomes. Progresser de l'extérieur vers le centre du massif pour limiter la dispersion de fragments

de tiges aériennes en dehors de la zone contaminée. Réaliser la fauche de manière aussi sélective que possible pour préserver la végétation concurrente. Répéter l'opération deux fois par mois en avril et en mai, puis une fois par mois de juin à octobre de façon à éviter que les repousses ne dépassent 60 cm de haut. Après intervention, nettoyer minutieusement les outils qui ont été en contact avec la plante. Le produit de fauche peut être laissé sur site pour autant qu'il ne contienne aucune pousse lignifiée (voir annexe).

4. Suivi post-gestion

La fauche ne réduit significativement le développement des renouées et ne permet le développement de la végétation concurrente que si elle est réalisée à une fréquence suffisante et si elle s'inscrit dans un plan de gestion sur plusieurs années. Elle doit être poursuivie régulièrement tant que des repousses sont observées sur le site envahi. Il est important d'éliminer également les nouvelles pousses susceptibles d'apparaître en périphérie du massif géré (surveiller leur apparition jusqu'à 20 mètres autour de celui-ci).



¹ Lorsque la renouée apparaît dans des pelouses, son développement peut aussi être contrecarré par des tontes fréquentes menées tout au long de l'année à l'aide d'une tondeuse à gazon.

LA FAUCHE ÉPISODIQUE FAVORISE L'EXPANSION DES MASSIFS DE RENOUÉE

La fauche stimule la croissance des rhizomes superficiels et tend à accélérer l'étalement des massifs de renouée, surtout quand elle est menée de manière épisodique. Il n'est pas rare d'observer l'apparition de nouvelles pousses de renouée à plus de 10 mètres des zones fauchées.



REMERCIEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Merci à la ville de Gembloux pour les essais de terrain qu'elle a mis en place pour tester l'efficacité de cette technique.

Voir aussi pour plus d'informations :

- Boyer M et al (2018) [Dynamique paysagère des renouées sur les infrastructures de transport \(Dynarp\) : note de synthèse à destination des gestionnaires](#). Irstea, Cerema, Université de Lyon et Concept Cours d'Eau, 18 pp.

Crédits photographiques : AD Isère Drac Romanche [2], Etienne Branquart [1, 3 à 6]

GESTION DES DECHETS VERTS DE RENOUÉES ASIATIQUES

Les renouées asiatiques peuvent facilement se bouturer à partir de fragments de tige ou de rhizomes. Les déchets verts produits par la coupe de leurs parties aériennes ou par l'arrachage de leurs rhizomes doivent faire l'objet d'une gestion adéquate pour éviter de favoriser l'extension des massifs et la dispersion des renouées dans l'environnement. Les techniques suivantes peuvent être appliquées pour détruire ces déchets verts.

1. TIGES VERTES

Les tiges vertes de renouée doivent être rassemblées, exportées et détruites après la fauche selon les techniques décrites ci-après. Le maintien sur site de tiges coupées ne peut être envisagé que dans le cas spécifique de la fauche répétée (fiche A6).

1.1 Mesures générales

En période de végétation, il y a lieu de procéder à la destruction des déchets verts résultant de la coupe des parties aériennes des renouées asiatiques.



Après avoir été sectionnées, les tiges doivent être rassemblées et détruites par incinération ou traitées dans un centre de compostage industriel agréé. Elles peuvent aussi être exportées et mises à sécher sur une bâche ou sur une surface bétonnée pour autant que le site de séchage ne soit pas fréquenté par le public et soit situé bien à l'écart des cours

d'eau. Les tiges ne pourront être déplacées avant leur séchage complet.

Il est impératif de ne pas transporter de déchets verts de renouée sans s'assurer qu'ils sont bien couverts ou emballés, de sorte qu'aucun fragment ne puisse se perdre durant le trajet. On veillera aussi à bien nettoyer les outils et les roues des véhicules au sortir du chantier ainsi que les bennes après le transport pour éviter de disséminer des fragments de tiges.

1.2 Cas particulier de la fauche répétée

Les repousses de renouées sectionnées à la suite d'une fauche répétée (taille < 60 cm, voir photo) peuvent être laissées sur site. La récurrence des travaux et les caractéristiques des déchets verts inhérents à cette technique (jeunes pousses non lignifiées) réduit en effet fortement la probabilité de bouturage de ces déchets verts.



A contrario, les grandes tiges lignifiées de renouées ne peuvent être stockées ou compostées sur site. Ces pratiques s'assortissent en effet d'une très forte probabilité de reprise de la plante.

2. TIGES SÈCHES

Les tiges sèches subsistant au-delà de la période de végétation ne sont plus en mesure de se bouturer. Après les premiers froids, elles peuvent être éliminées sans risque par n'importe quelle technique, pour peu que l'on veille à ne pas arracher les collets ou les rhizomes de la plante, actifs en toute saison. Elles seront coupées à plus de 20 cm au-dessus de la surface du sol.



3. FRAGMENTS DE RHIZOMES ET COLLETS RACINAIRES

Du fait de leur importante capacité de bouturage, les fragments de rhizomes et les collets racinaires (zone située à la jonction entre les organes aériens et souterrains de la plante) issus de l'arrachage de la renouée (fiche A2) doivent être détruits minutieusement. Ils seront rassemblés sur une bâche, dans une brouette ou dans un conteneur avant d'être exportés et éliminés par incinération ou par compostage industriel.



Dans les sites difficilement accessibles, non fréquentés par le public et situés à l'écart des cours d'eau, ils pourront aussi être incinérés directement sur site, après avoir été mis en tas et mélangés avec des tiges sèches de l'année précédente.